

# GÉREZ SON ASSOCIATION DE A À Z.

Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) 18-30 ans



Mieux connaître le monde associatif



Diversifier vos pratiques



Développer votre association



**Résam**  
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS  
PAYS DE MORLAIX



# FORMATION : GÉRER VOTRE ASSO DE A à Z

## Réservée aux 18-30 ans



CERTIFICAT DE FORMATION  
À LA GESTION ASSOCIATIVE



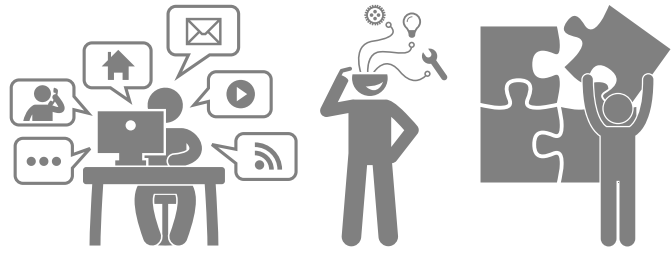
- Du 24 au 28 juin 2024  
Plogastel-Saint-Germain (sud 29)

- Informations :  
02 98 63 71 91  
[formation@resam.net](mailto:formation@resam.net)

- Réservation :  
[www.resam.net/-formations](http://www.resam.net/-formations)



# Le CFGA ?



Au départ, des questions simples :



**Les bénévoles** qui souhaitent développer des compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association, peuvent suivre une formation à la gestion associative, qui débouche sur l'obtention d'un "Certificat de Formation à la Gestion Associative."

**Le CFGA** (Certificat de Formation à la Gestion Associative) a été institué par décret en octobre 2008 par le ministère en charge de la vie associative. Il est délivré aux personnes ayant suivi une formation théorique et une mise en pratique sur le terrain pour exercer des activités ou prendre des responsabilités au sein d'une association. Il a pour objet d'**encourager l'engagement bénévole des jeunes souhaitant développer des compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association.**

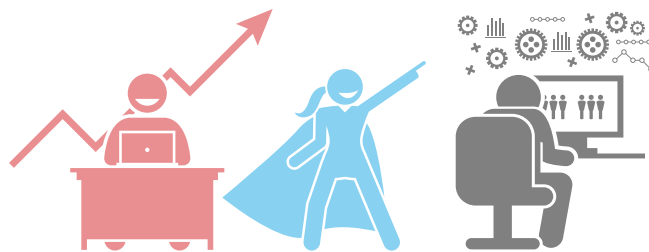
**La formation s'articule en deux temps :**

**Un stage d'une semaine** (équivalent de 30h00) sur les contenus théoriques : engagement et bénévolat, comptabilité, animation de réunions, responsabilité des dirigeants, montage de projets, recherche de financement, ...

**Une mise en pratique** des acquis, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association de son choix



# A quoi ça sert ?



Le milieu associatif en France - fort de plus d'un **million d'associations** de tout ordre - repose essentiellement sur l'engagement associatif bénévole.

Même si **le milieu emploie 1,8 million de personnes** (soit 10% de l'emploi privé), c'est avant tout le lieu d'expression d'environ 13 millions de bénévoles.

Chaque bénévole engagé pour un temps plus ou moins long dans la vie de son association est appelé à remplir des missions bénévoles très diverses. Dans la plupart des cas les bénévoles s'engagent sur une action pour laquelle il a déjà des compétences. Celles-ci sont liées à sa profession, à son expérience, ou à sa formation préalable. Or, on le voit bien, **agir au sein d'une association est avant tout une démarche d'apprentissage et de développement personnel qui permet de développer de nombreux autres savoirs et savoir-faire** : monter des projets, gérer une comptabilité, organiser des réunions, s'exprimer en public, argumenter sur le sens de son engagement, etc...

Tout **responsable associatif doit donc pouvoir se former et promouvoir la formation des bénévoles de son association**. Au-delà même des avantages directs pour l'association, le bénévole formé pourra mettre en avant la formation dispensée par un organisme agréé dans son parcours personnel et/ou professionnel.

C'est dans cette optique et pour répondre aux besoins de formation des jeunes bénévoles et dirigeants associatifs des associations finistériennes adhérentes que **l'Espace Associatif Quimper Cornouaille**, et le **RESAM** ont décidé de mettre en place une session de CFGA en mutualisant leurs approches.



# Pour qui ?



**1** Toute personne âgée **de 18 à 30 ans** engagée (ou désirant s'engager) dans la vie associative. Il n'y a pas de niveau prérequis pour participer à cette formation.

**2** Vous devez vous inscrire au titre de l'association à laquelle vous adhérez ou d'une association qui vous « parraine » (pour les personnes en phase de création d'association).

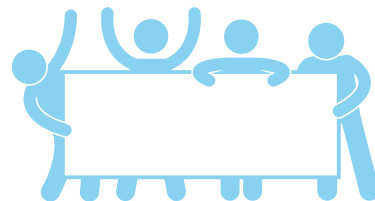
**3** Votre association ou l'association qui vous parraine doit être adhérente à l'une des 2 structures organisatrices (Espace Associatif ou RESAM).

€ **Coût de la Formation** : bénévoles / volontaires 18-30 ans : possibilité de prise en charge à évaluer au cas par cas.

Les modalités de prise en charge s'étudieront au cas par cas avec les organismes de formation référent pour les salariés associatifs (Espace Associatif ou RESAM).



# Comment ?



En petit groupe (15 personnes maximum),  
**lieu : L'Atelier-CEAPC - Centre d'Eveil aux Arts Plastiques - Ker Heol - Rue Parc Zalé 29710 Plogastel-Saint-Germain**

Le stage débutera **le lundi 24 juin 2024 à 12h00 pour se terminer le vendredi 28 juin 2024 à 12h00.**

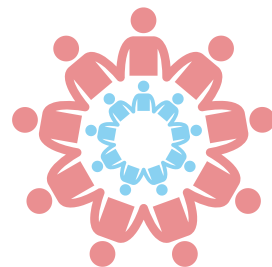
Une grande salle de formation est à notre disposition. **Les petits déjeuners et les repas (sauf le lundi midi) et le couchage seront assurés sur place en pension complète.**

Pour ce qui est du transport, nous privilégierons les **covoiturages** au départ de Quimper et Morlaix.

La mise en pratique sera effectuée de dans les 6 mois, en individuel, dans l'association de votre choix et en lien avec l'un de vos tuteurs (un des formateurs) qui assurera un suivi individuel.



# Programme :



## Les principes fondamentaux de la loi de 1901 :

- La loi 1901 ;
- Le projet associatif ;
- Les statuts ;
- La création d'une association.

## Le monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics :

- La structuration du mouvement associatif ;
- Les associations, les collectivités territoriales, l'État.

## Organisation et gouvernance :

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membre ;
- Les instances décisionnelles ;
- Le rôle des dirigeants associatifs.

## Finances associatives :

- Les méthodes comptables ;
- Les documents financiers annuels ;
- Le rapport d'activité annuel ;
- Les sources et les modes de financement public, privés et leurs modalités.

## Ressources humaines associatives :

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires ;
- La fonction employeur ;
- Les droits des bénévoles ;
- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association ;
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

## Gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement :

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement ;
- La communication autour de ce projet ;
- L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet ;
- L'évaluation de ce projet.

## Renseignements et inscription :

### RESAM Morlaix

Andrea Lauro  
02 98 63 71 91

formation@resam.net

### Espace Associatif de Quimper

Guillaume Hardy  
02 98 52 33 00

conseil@espaceassociatif.bzh





## STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

## STATUT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Adhérent·e

Porteur·euse de projet

Personne en demande d'emploi

Bénévole

Membre du conseil d'administration

Autre (précisez) :

Volontaire

Salarié·e

## PÉRIODE DE MISE EN PRATIQUE

Disposez-vous d'une association pour vous accueillir pour la mise en pratique ?

**Si oui**, précisez :

Ville :

Tuteur·rice :

Fonction au sein de l'organisme :

E-mail :

**Si non**, l'Espace Associatif, le RÉSAM pourront mobiliser leur réseau d'association afin de vous accompagner dans la recherche d'une structure d'accueil.

Fait à :

Le :

Signature :